

Annexe

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du comité syndical

En application de l'article 5211-12 du CGCT, il est prévu que la délibération fixant les indemnités d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'organe délibérant.

Ce tableau comprend la fonction, la désignation de l'élu et le taux de l'indice attribué.

Fonction	Elu	Indemnité allouée (en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle in- diciaire de la fon- ction publique)
Président	Monsieur Patrick BARBIER	9,74%
1 ^{er} Vice-président	Madame Noëllie HESTIN	4,87%
3 ^{ème} Vice-président	Monsieur Serge JANUS	4,87%
5 ^{ème} Vice-président	Monsieur Alain MEYER	4,87%
6 ^{ème} Vice-président	Monsieur Robert ENGEL	4,87%
7 ^{ème} Vice-président	Monsieur Michel BUTSCHA	4,87%
8 ^{ème} Vice-président	Monsieur Marc ENSMINGER	4,87%
9 ^{ème} Vice-président	Monsieur Nicolas LOGEL	4,87%